



**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER SUR « LES ENJEUX  
MAJEURS DU COMMERCE ET LES POLITIQUES  
AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE :  
ELARGIR LE DIALOGUE POUR BATIR UNE ALLIANCE »  
Du 30 août au 1 septembre 2006**

**CONTEXTE**

L'atelier international sur « les politiques et le commerce agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre : élargir le dialogue pour bâtir une alliance », s'est tenu du 30 août au 1 septembre 2006 à Saly Portudal. L'atelier qui avait pour objectif entre autres de : (i) renforcer la capacité des parties prenantes sur les négociations internationales et (ii) la création d'une alliance autour de l'agriculture a réuni les acteurs traditionnels (ministères en charge de l'agriculture, du commerce et producteurs agricole et leurs organisations) et les nouveaux acteurs (journalistes, parlementaires).

La cérémonie d'ouverture, présidée par Mr Mamadou Seck représentant Monsieur le Ministre du NEPAD, de l'intégration économique africaine et de la politique de bonne gouvernance, s'est déroulée en présence de Mr Alassane Diamouténé, Représentant le Ministre de l'agriculture de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la CMA/AOC, du Dr Soumana Sako, Directeur Exécutif d'ACBF, de Mr Vincent Fautrel, représentant du Centre Technique Agricole (CTA), de Dr Dominique Njinkeu, Directeur Exécutif de Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP), de son excellence Samuel Amehou, ambassadeur du Bénin à Genève et de Monsieur Baba Dioum, Coordonnateur Général de la CMA/AOC.

Les travaux se sont déroulés en plénière en utilisant une méthodologie axée sur la présentation des communications, la réaction des commentateurs suivi d'échanges interactifs, ce qui a permis de prendre en compte les préoccupations de la diversité des participants.

Par ailleurs, pour mieux articuler la mise en place des réseaux et rendre effectif et efficace leur fonctionnement, cinq groupes de travail ont été constitués en fonction de la spécificité des parties prenantes.

Le présent rapport final se focalise sur (i) les résultats des travaux et (ii) les recommandations.

## RESULTATS DES TRAVAUX

Au terme des travaux, les résultats suivants ont été mis en lumière :

### *- au niveau de la politique agricole et du commerce*

Les instruments des politiques agricoles dans la région Afrique de l'Ouest et du Centre sont en cours de mise en place, ce qui ne facilite pas leur efficacité face aux importations subventionnées dans une période d'échec des négociations de l'OMC et de non signature des accords des APE. Dans un tel contexte, l'allocation effective de 10% du budget d'investissement à l'agriculture dans le cadre du NEPAD (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique) peut constituer une alternative pour renforcer les capacités du secteur agricole. Cependant, la région n'a pas intérêt à se retirer des négociations internationales et à se contenter uniquement sur l'intégration.

### *- au niveau de l'OMC*

Les travaux ont fait des propositions en fonction de l'état d'avancement des négociations.

#### (i) produits sensibles, produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde spéciale

Les discussions ont insisté sur la nécessité d'identifier les critères de distinction entre les produits sensibles, les produits spéciaux et les produits de diversification. Ce qui nécessite des études supplémentaires. Néanmoins, selon les participants, les critères de sécurité alimentaire, de moyens d'existence et de développement rural sont justifiés pour identifier les produits spéciaux. Pour le mécanisme de sauvegarde spéciale, les participants estiment que ce mécanisme doit être simple et facile à mettre en place pour permettre une mise en œuvre rapide et opérationnelle afin de protéger les marchés de la région ouest et centre africains contre les importations massives et subventionnées et les fluctuations erratiques des prix internationaux. A cet égard, ils s'inscrivent dans communication conjointe du G 33, le groupe africain, le groupe ACP et les PMA du 11 mai 2006 relative aux produits spéciaux et au mécanisme de sauvegarde spéciale ;

#### (ii) Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les Obstacles techniques au Commerce (OTC) et aide au commerce

Les pays développés utilisent les mesures SPS et OTC pour protéger leur marché par l'adoption de normes supérieures à celles en vigueur dans les organisations en charge de ces questions. Les discussions ont conseillé aux deux régions de mettre en place un paquet développement permettant de faire face à cette situation. Ce paquet développement devrait contenir des mesures leur permettant entre autres de renforcer leur capacité et se mettre à niveau pour respecter les exigences du marché agricole. A cet égard, l'aide au commerce est une piste à explorer notamment le renforcement des capacités de négociation.

#### (iii) aide alimentaire

L'aide alimentaire est utile pour les pays AOC confrontés à des problèmes climatiques (notamment les pays du Sahel) et la persistance des conflits dans la région. Cependant, cette aide alimentaire peut désorganiser la production locale par une offre importante sur les

marchés. Les participants ont donc conseillé aux négociateurs une monétisation de l'aide alimentaire avec la possibilité d'identifier les indicateurs pour déclencher une telle aide.

- *au niveau des relations avec UE et les APE*

L'Europe est le principal partenaire commercial des pays AOC. Dans le cadre des APE, les participants ont relevé l'absence de la prise en compte de la dimension développement dans les négociations actuelles des APE comme l'a souligné le rapport des parlementaires français du 5 juillet 2006 relative aux APE dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les participants comprennent mal les discussions à deux vitesses entre les deux composantes de la région et l'UE notamment en ce qui concernant l'agriculture où les structures de production, d'exportation et d'importation sont pratiquement les mêmes.

Ils ont exprimé leur inquiétude face à l'entrée en vigueur des normes sanitaires de l'UE depuis 2006 qui risquent de réduire les exportations de la région. Cette nouvelle mesure appelle des ajustements de la part des Etats de la région qui induisent des coûts que les économies fragilisées de la région ne peuvent supporter.

C'est pour cela qu'ils appellent à un APE tournée vers le développement qui permettrait entre autre de prendre en compte les coûts d'ajustement.

- **au niveau de l'alliance**

Les participants ont mené des discussions fluctueuses qui ont abouti à la mise en place de cinq réseaux suivants : (a) parlementaires , (b) experts en négociation du commerce et de l'agriculture, (c) producteurs, (d) journaliste et (e) chercheur. Ces réseaux ont affiché leur volonté de travailler dans le cadre d'une alliance coordonnée par la CMA/AOC.

## **RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER**

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- (i) l'accélération de la formulation de la politique agricole en Afrique du Centre, l'harmonisation entre cette politique et celle de l'Afrique de l'Ouest notamment dans le cadre du PPDA (volet agricole NEPAD) tout en appliquant effectivement la décision d'allouer 10% du budget d'investissement à l'agriculture ;
- (ii) la politique agricole avec les instruments appropriés comme plate forme des négociations de l'OMC et des APE. A cet effet, les participants ont souhaité la mise en place rapide des instruments des politiques agricoles dans la région ;
- (iii) une plus grande cohérence entre les négociations APE et OMC axées sur le développement. A cet effet, les négociateurs de la région devraient travailler sur la formulation d'un paquet développement ;
- (iv) l'initiative sur les matières premières à l'OMC devrait être plus outillée pour permettre de prendre en compte les problèmes cruciaux de ces produits notamment les problèmes de productivité, de baisse des prix et d'accès au marché,
- (v) les participants invitent les négociateurs à s'inscrire pleinement dans la communication conjointe du G 33, le groupe africain, le groupe ACP et les PMA du 11 mai 2006 relative aux produits spéciaux et au mécanisme de sauvegarde spéciale,

- (vi) une plus grande concertation entre les négociateurs au niveau des APE pour confronter les argumentaires et formuler des stratégies conjointes dans le secteur agricole. La CMA/AOC devrait appuyer cette initiative,
- (vii) la transmission des recommandations et études effectuées dans les cercles de prise de décision afin qu'elles puissent constituer des inputs pour le renforcement ou la formulation de position de négociation,
- (viii) la CMA/AOC devrait aider avec l'appui des partenaires au développement à faire des études complémentaires pour mieux éclairer les négociateurs,
- (ix) la mise sur pied d'une alliance formée à partir des réseaux pour meilleure implication des parties prenantes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les négociations dans cette période de transition où les négociations à l'OMC et aux APE sont au point mort,
- (x) la dissémination des résultats et recommandations de l'atelier au niveau national.